



Conseil de sécurité

Cinquante-sixième année

4357^e séance

Mardi 21 août 2001, à 15 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Valdivieso	(Colombie)
<i>Membres :</i>	Bangladesh	M. Ahsan
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Cunningham
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. Doutriaux
	Irlande	M. Corr
	Jamaïque	M. Ward
	Mali	M. Issouf Oumar Maiga
	Maurice	M. Koonjul
	Norvège	M. Strømme
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Eldon
	Singapour	Mme Lee
	Tunisie	M. Jerandi
	Ukraine	M. Kulyk

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Lettre datée du 15 août 2001, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants du Mali et du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2001/797)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178.



La séance est reprise à 15 h 20, le 21 août 2001.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de l'Indonésie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Widodo (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous féliciter au nom de ma délégation de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité à un moment où il examine une question d'importance cruciale pour chacun de nous. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur de Chine, M. Wang, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Cette séance d'urgence du Conseil a été convoquée, à point nommé, pour examiner une situation particulièrement instable – je dirais même explosive – qui sévit dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, et menace de gagner tout le Moyen-Orient.

Depuis un certain temps déjà, l'Indonésie observe avec une préoccupation croissante la détérioration progressive de la situation dans les territoires occupés. Les manifestations inquiétantes de cette grave situation – la prise et l'occupation de la Maison d'Orient et d'autres institutions palestiniennes à Jérusalem-Est, les assassinats ciblés, les incursions en territoire palestinien, le bouclage de villes palestiniennes, et les actions militaires meurtrières entraînant de nombreuses victimes chez les civils palestiniens, y compris des enfants – sont des pratiques agressives et illégitimes d'Israël, la puissance occupante, qui contreviennent totalement au droit international et aux conventions et résolutions ayant légitimité internationale. Elles témoignent également de ses intentions de répudier les accords de paix, les engagements et les ententes conclus avec les Palestiniens.

À deux reprises par le passé, le Conseil de sécurité, par une marge infime, n'a pas réussi à adopter un projet de résolution prévoyant l'envoi d'une force d'observation des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés afin de protéger la population des actes de répression et de persécution commis par les autorités israéliennes. Maintenant, quelques mois plus tard, il y a eu encore plus de morts et de blessés chez les Palestiniens, et la question qui exige une réponse est de savoir quand le Conseil de sécurité va assumer sa responsabilité pour mettre un terme à cette culture de violence alimentée par une occupation prolongée.

La gravité de cette situation est évidente pour l'ensemble de la communauté internationale. Il est inconcevable que la puissance occupante parle de s'engager sur le chemin de la paix et exige que l'on mette fin à la violence, alors qu'il ne fait aucun doute qu'elle met gravement en danger le processus de paix en prenant des mesures contraires aussi bien à sa lettre qu'à son esprit.

Une telle initiative unilatérale porte un coup fatal aux accords de paix et sape tous les efforts ardu déployés jusqu'ici pour parvenir à une paix globale dans la région. Ces mesures illégales créent une nouvelle situation sur le terrain et transforment ainsi le statut politique de Jérusalem. Ce qui rend cette initiative encore plus répréhensible, c'est qu'elle bafoue l'une des questions centrales de ce conflit.

Compte tenu de la dangereuse situation actuelle et de la possibilité qu'elle bascule dans l'abîme d'un nouveau cycle encore plus brutal de violence et d'effusions de sang, le Conseil de sécurité a le devoir de prendre des mesures urgentes pour y remédier. Elles doivent notamment comprendre un appel à Israël pour qu'il mette un terme immédiat à son occupation de la Maison d'Orient et des institutions palestiniennes, et cesse tout acte nuisible à la sécurité et au bien-être de la population palestinienne. Israël doit accepter un fait indéniable : pas de sécurité durable tant qu'il poursuivra sa politique arbitraire et ses transgressions contre le peuple palestinien.

Il est crucial que la sagesse, la prévoyance et l'esprit d'initiative prévalent. La seule façon de sortir de la crise et de parvenir à une paix durable consiste à reprendre les négociations de paix sur la base de la pleine application des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, y compris du principe « terre contre paix ». À cette fin, il est essentiel que le processus de mise en oeuvre des recommandations Mitchell s'amorce en présence d'observateurs internationaux.

Pour terminer, ce conflit politique qui dure depuis plus d'un demi-siècle a causé trop de souffrances et de morts. Ce qui est au coeur du conflit, c'est l'occupation d'une terre et la juste lutte du peuple palestinien pour l'indépendance nationale et l'autodétermination. Cette lutte se poursuivra dans le nouveau millénaire, et ceux qui cherchent à inverser l'irréversible mettent en danger leur propre sécurité et la paix reste fugace. Il faut donc agir sans plus de retard. Nous exhortons le

Conseil de sécurité à prendre des mesures énergiques pour empêcher la situation de s'aggraver, avec des conséquences incalculables.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Indonésie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de la Turquie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Cengizer (Turquie) (*parle en anglais*) : Ma délégation saisit cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour vous souhaiter beaucoup de succès. Nous remercions votre prédécesseur, S. E. M. Wang Yingfan, Ambassadeur de la République populaire de Chine, pour sa direction éclairée des travaux du Conseil.

La Turquie a souscrit à la déclaration de l'Union européenne faite hier sur la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Nous souhaitons faire ressortir à nouveau certains aspects de la situation qui, à notre avis, méritent l'attention des parties et de la communauté internationale, et c'est pourquoi je prends maintenant la parole au nom de la Turquie.

Certes, la recrudescence des tensions et l'absence d'efforts suffisants pour prendre les mesures réciproques nécessaires afin de briser le cercle vicieux de la violence – donc d'empêcher la situation de se détériorer plus avant – suscitent notre inquiétude. Ainsi, si les parties continuent de s'accrocher aux positions qu'on leur connaît et négligent de maîtriser ces événements inquiétants, nous craignons que la région entière soit menacée d'être entraînée dans des conséquences que nul ne souhaite. Vue sous cet angle, la convocation de cette séance du Conseil de sécurité témoigne du mécontentement et de l'anxiété de la communauté internationale. En fait, les pratiques et la situation actuelles dans les territoires occupés sont alarmantes à bien des égards.

Il est impossible de justifier les actes de terrorisme. Nous sommes fermement convaincus que de tels actes ne servent en rien la cause légitime du peuple palestinien, et nous attendons de l'administration palestinienne qu'elle prenne des mesures plus efficaces contre ceux qui les commettent ou les incitent et pour les prévenir. Par ailleurs, il est évident que ces mesures doivent être proportionnées aux actes commis. Mani-

festement, toute incitation à l'extrémisme ne fait que servir des intérêts des adversaires de la paix, et gêne les efforts qu'on attend de l'administration palestinienne.

La fermeture par Israël de la Maison d'Orient et d'autres institutions palestiniennes à Jérusalem-Est ne contribue pas aux efforts visant à apaiser les tensions. De toute évidence, ces actes ne changeront pas la position connue de la communauté internationale concernant la situation dans les territoires occupés. Nous attendons donc que cette mesure, déclarée temporaire, soit levée sur-le-champ, et que les conditions permettant la poursuite du fonctionnement utile de la Maison d'Orient pour atteindre la paix et la coexistence pacifique soient créées.

Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre encore plus de notre temps précieux et plus de vies humaines pour bien comprendre qu'un autre choix que la paix entraînerait des coûts insupportables pour tout le monde. À ce stade, une telle erreur de jugement ne ferait qu'accroître la responsabilité historique des dirigeants vis-à-vis de leurs peuples. La seule façon de parvenir à la paix passe par la reprise des négociations politiques entre les parties. La recette pour la paix se trouve dans les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, dont les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), dans les accords d'Oslo et de Madrid, et dans le principe de l'échange de territoires contre la paix.

Les propositions figurant dans le rapport du Comité Mitchell, acceptées par les deux parties, révèlent les méthodes pour reprendre le chemin de la paix. Elles doivent être mises en oeuvre rapidement au lieu d'être contrées par des conditions préalables irréalistes. Il est grand temps que chacun comprenne que la tergiversation à cet égard sert les intérêts des extrémistes et entraîne la poursuite de la violence.

Vu les conditions actuelles, nous pensons que le déploiement dans la région d'une force impartiale d'observateurs est plus nécessaire que jamais. Nous espérons que les parties parviendront à un accord sur un tel déploiement, qui serait bénéfique à elles deux. C'est dans cette optique que nous demandons aux deux parties de reprendre le dialogue politique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Turquie des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant de l'Inde. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : C'est un plaisir, Monsieur le Président, de vous voir présider le Conseil. Je vous remercie également d'avoir organisé cette séance et de nous donner l'occasion de nous exprimer sur cette question essentielle à un moment très critique. Puisque le représentant de l'Afrique du Sud a parlé au nom du Mouvement des pays non alignés, nous nous limiterons à quelques observations supplémentaires.

Nous sommes profondément consternés et extrêmement préoccupés par la spirale des violences à Jérusalem, en Cisjordanie, dans la bande de Gaza, dans d'autres régions de la zone contrôlée par l'Autorité nationale palestinienne et en Israël ces dernières semaines. Ce cycle tragique de violence qui a embrasé la région sape les perspectives d'une paix et d'une stabilité durables fondées sur un règlement juste des différends et a fait un nombre tragique de morts et des dégâts matériels regrettables. Il est indispensable que cette chaîne d'actions et de réactions soit brisée avant que le niveau de violence ne devienne impossible à maîtriser et que les perspectives de paix durable s'éloignent encore plus. Les conséquences d'une violence débridée pourraient être désastreuses, et nous appuyons les appels pour renoncer à la violence et cesser les hostilités.

L'escalade de la situation dans la région a eu une incidence grave sur le processus de paix au Moyen-Orient et a gravement entamé la confiance entre les parties – condition nécessaire pour progresser selon le calendrier envisagé dans les accords négociés sur les questions du statut provisoire et définitif. Outre le risque intrinsèque que la pensée extrémiste et intransigeante prenne le dessus et radicalise l'opinion publique, une telle situation vicie les perspectives de règlement pacifique du conflit.

Nous regrettons profondément les nombreuses morts causées par des actes de terrorisme aveugle. La fermeture de la Maison d'Orient et d'autres bureaux palestiniens à Jérusalem et Abu Dis et les réactions excessives aux violences ont mené à une exacerbation regrettable du conflit. Cela entraînera inexorablement une détérioration de la situation par le biais d'une violence accrue et aura un impact négatif sur la reprise du dialogue. En outre, ces mesures nuisent aux accords

soigneusement mis au point et aux interprétations qui constituent la base du dialogue.

Nous demeurons convaincus de la nécessité du dialogue et de négociations pacifiques pour trouver un règlement juste, global et durable à toutes les questions conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et du principe de l'échange de territoires contre la paix. L'aggravation de la violence ne peut résoudre les questions complexes et délicates qui sont en jeu. Il ne devrait pas être permis de saper le processus de paix pour lequel les dirigeants de la Palestine et d'Israël se sont donné tant de mal. Il est donc d'autant plus indispensable d'éviter la violence et d'exercer la plus grande retenue afin de créer une atmosphère propice à la reprise du dialogue. Nous espérons qu'avec la volonté et la détermination nécessaires et avec un engagement ferme pour instaurer une paix durable, la diplomatie et le sens de l'État prévaudront. Nous sommes sûrs que la sagesse et la sagacité affichées lors de la conclusion des accords passés mettront sur la voie d'un résultat juste et satisfaisant.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de l'Inde des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est S. E. M. Ahmad Hajihosseini, Observateur permanent par intérim de l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à qui le Conseil a adressé une invitation conformément à l'article 39 de son Règlement intérieur provisoire.

Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hajihosseini (*parle en anglais*) : Tout d'abord, j'ai le plaisir, Monsieur le Président, de vous adresser les salutations du Secrétaire général de l'Organisation de la Conférence islamique (OCI), S. E. M. Abdelouahed Belkeziz, et de vous exprimer nos remerciements sincères pour la rapidité avec laquelle vous avez convoqué cette importante séance à la demande de l'OCI. Je voudrais aussi vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'août. Nous sommes certains que, sous votre habile direction, les travaux du Conseil se tiendront constructivement.

Je m'exprime au nom de l'Organisation de la Conférence islamique. Nous partageons les vues de nombreux orateurs précédents, surtout nos États mem-

bres, sur la grave situation qui se détériore dans les territoires occupés palestiniens, y compris Jérusalem, à la suite de l'escalade injustifiée de la campagne militaire israélienne contre le peuple palestinien, de la saisie illégale par Israël de la Maison d'Orient et d'autres institutions palestiniennes dans Jérusalem-Est occupée, et des pratiques israéliennes illégales et inhumaines contre la population palestinienne, qui se poursuivent sans relâche.

Quiconque suit les événements en Palestine tirait la conclusion que l'actuel Gouvernement israélien se livre aux pratiques les plus draconiennes jamais entreprises par une puissance occupante à l'époque actuelle, une ère qui devrait être, le pensions-nous, l'époque de l'autodétermination, des droits de l'homme et de la sauvegarde de la dignité humaine et des moyens d'existence, même dans les territoires occupés.

Un regard sur le journal télévisé ces jours-ci offrira une image claire des tragédies qui frappent les Palestiniens dans les territoires occupés sous le joug des forces d'occupation israéliennes. Nous ne cessons d'assister grâce aux médias à toutes ces scènes d'horreur, de terreur, de dévastation aveugle, de persécution et de répression des Palestiniens aux mains de ces forces. Nous voyons des jeunes enfants errer et vagabonder dans les ruines de ce qui fut leurs maisons, à présent explosées, démolies et rasées au bulldozer par les Israéliens. Nous regardons défiler des cortèges funèbres de martyrs, y compris des enfants et des nourrissons, d'un jour à l'autre dans toute la Palestine. Nous assistons également à l'assassinat de dirigeants de la société civile par les forces israéliennes. On nous signale qu'Israël a recours aux avions de guerre les plus dévastateurs pour raser les maisons et les installations civiles dans le territoire palestinien occupé, et nous voyons que des terres sont confisquées par la force et sans aucune base juridique et qu'elles sont transformées en chantiers de construction pour des colonies illégales de peuplement. En outre, on nous signale qu'il est fait un usage excessif de la force, pour employer l'expression maintenant familière, contre le peuple palestinien.

Il y a d'innombrables autres pratiques israéliennes de cette sorte, que je n'ai pas besoin de décrire en détail, mais qui meurtrissent les territoires occupés. Elles comprennent le siège et l'inaction du peuple palestinien et le déni de son droit le plus fondamental à la dignité pour nulle autre raison que parce qu'il demande la fin de l'occupation de ses terres par Israël. Nous sa-

vons qu'Israël, puissance occupante, a réduit la présence palestinienne à une petite superficie du territoire palestinien – pas plus de 20 %. Israël essaie de réduire davantage cette proportion en expulsant par la force plus de Palestiniens de leurs terres et de leurs maisons ancestrales où ils vivent depuis des milliers d'années, les envoyant rejoindre les vagues de réfugiés palestiniens en exil ou de la diaspora des 50 dernières années.

Ce faisant, Israël attire de nouveaux immigrants juifs du monde entier vers la terre arrachée aux propriétaires palestiniens pour qu'ils vivent dans les colonies illégales de peuplement. Israël continue ces implantations bien que de telles actions aient été dénoncées par la communauté internationale.

La plupart des pratiques israéliennes illégales et inhumaines dont je viens de parler et qui peuvent être confirmées par des millions de téléspectateurs dans le monde, peuvent certainement être considérées en vertu du droit international comme des crimes de guerre dont les auteurs devraient être tenus responsables.

Dans le prolongement des pratiques dont je viens de parler, les autorités israéliennes ont récemment établi un précédent très dangereux dans la ville d'Al Qods Al Charif par la fermeture de la Maison d'Orient, l'institution et le siège de la délégation palestinienne aux négociations de paix, ainsi que des institutions palestiniennes qui offraient des services sociaux et humanitaires aux Palestiniens dans la ville d'Al Qods.

Il convient de noter que ces institutions palestiniennes, reconnues par Israël, avaient été régulièrement engagées dans la gestion des affaires palestiniennes à Jérusalem-Est occupée depuis 1967. Jérusalem-Est est considérée dans les résolutions de ce Conseil comme faisant partie intégrante du territoire palestinien occupé, à laquelle toutes les règles internationales régissant les affaires des territoires occupés devraient s'appliquer. En fait, comme plusieurs orateurs l'ont déjà souligné, Shimon Peres, Ministre israélien des affaires étrangères, écrivait effectivement à son homologue norvégien lors de la signature des Accords d'Oslo en 1993 :

« Les institutions palestiniennes de Jérusalem-Est et les intérêts et le bien-être des Palestiniens de Jérusalem-Est revêtent une grande importance et seront préservés. »

Les récentes mesures illégales prises par le Gouvernement israélien ne prouvent qu'une seule chose :

Israël renie les garanties et les engagements qu'il a pris. Au contraire, il dépouille et prive Jérusalem-Est de son statut spécial qui permettait également de protéger les institutions palestiniennes dans la ville. Cette action injustifiée est un fait grave et une nouvelle provocation israélienne à l'égard des musulmans du monde entier qui ont un profond attachement pour Al Qods Al Charif et ont des liens religieux et spirituels, vieux de milliers d'années.

Se basant sur ce qui a été dit jusqu'ici, l'Organisation de la Conférence islamique adjure le Conseil de sécurité de prendre les mesures nécessaires pour protéger la population palestinienne et contraindre Israël à mettre fin à sa sanglante campagne militaire contre elle, à rétablir les institutions palestiniennes à Jérusalem-Est et à lever les restrictions imposées à l'entrée de la mosquée Al-Aqsa et à d'autres lieux de cultes musulmans et chrétiens dans la ville.

La violence ne peut engendrer que la violence, et la domination inhumaine et excessive et les souffrances subies par le peuple palestinien depuis 1967 le désespèrent. Cela ne lui laisse pas d'autre choix que de mener une résistance légitime et juste à l'occupation israélienne, droit de légitime défense reconnu au plan international.

La protection que nous demandons devrait amener Israël à cesser ses pratiques illégales et inhumaines visant le peuple palestinien et à créer un climat favorable à la relance du processus de paix, bloqué depuis des années du fait des attermolements et des manœuvres dilatoires des gouvernements israéliens successifs dans la mise en œuvre des résolutions et des décisions de légitimité internationale fondées sur les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et sur le principe de l'échange de la terre contre la paix.

Il est devenu parfaitement clair pour tout observateur de la question de Palestine et du Moyen-Orient dans son ensemble qu'il ne saurait y avoir de paix tant que les territoires occupés n'auront pas été libérés et qu'Israël continuera de rejeter l'esprit et la lettre des décisions de légitimité internationale, empêchant ainsi le Conseil et l'ONU de s'acquitter du rôle fondamental et légitime qui leur incombe dans le règlement du conflit au Moyen-Orient.

Je vous remercie encore, Monsieur le Président, pour avoir convoqué cette importante réunion et exprime l'espoir que les délibérations du Conseil aboutiront à soulager le peuple palestinien et les populations

des territoires arabes occupés des souffrances et des injustices que leur font subir les forces d'occupation israéliennes. Ce faisant, le Conseil progressera vers le rétablissement du prestige et de l'autorité qui sont les siens et qu'il faut pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Hajihosseini des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Avant de donner la parole au prochain orateur, j'informe le Conseil que j'ai reçu de la représentante du Mexique une lettre dans laquelle elle demande à être invitée à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter cette représentante à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, Mme Lajous (Mexique) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de la Namibie. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Andjaba (Namibie) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois-ci et d'avoir organisé cette très importante réunion. Je voudrais également féliciter l'Ambassadeur Wang Yingfan de la République populaire de Chine de l'excellente façon dont il a dirigé les travaux du Conseil en juillet.

Hier, l'Observateur permanent de la Palestine a informé le Conseil des événements tragiques qui se déroulent dans le territoire palestinien occupé et fait remarquer que le Conseil continuait de méconnaître la crise tout en discutant de questions telles que la protection des civils dans les conflits armés et la prévention de conflits armés. Ma délégation souscrit totalement à cette conclusion. Il est effectivement regrettable que le Conseil de sécurité soit jusqu'ici resté paralysé et n'ait rien fait face à la situation tragique qui évolue dans le territoire palestinien occupé. Le Conseil a, de toute évidence, manqué à ses responsabilités, énoncées

aux Articles 24 et 37 de la Charte des Nations Unies, pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. En outre, il n'a pas su faire appliquer ses propres résolutions visant à régler la situation au Moyen-Orient.

Ce qui a commencé par une provocation irresponsable – la visite, l'année dernière, à Al-Haram Al-Charif – a déjà, hélas, fait des centaines de morts et de blessés, et nui, irrémédiablement peut-être, au processus de paix.

En dépit de cette situation, la communauté internationale laisse le carnage se poursuivre dans le territoire palestinien occupé. Les forces de défense israéliennes continuent de recourir excessivement à la force contre les civils palestiniens, faisant ainsi des centaines de morts et de blessés et semant des souffrances indicibles et des destructions énormes. Le Gouvernement israélien continue par ailleurs de mener une politique d'assassinats extrajudiciaires, ce qui est inacceptable et contraire au droit international. Il faut faire cesser cette pratique et prendre des mesures pour que les responsables de ces assassinats répondent de leurs actes, et pour prévenir d'autres actes semblables à l'avenir. À la lumière de tous ces faits, il n'en était que plus choquant hier d'entendre des membres du Conseil de sécurité prêcher la non-ingérence, tandis que des délégations adoptaient une position neutre à l'égard d'un conflit totalement unilatéral. Ceci est absolument injuste et inacceptable, c'est le moins que l'on puisse dire.

L'asphyxie économique des Palestiniens se poursuit par le biais du blocus illégal des villes, ce qui non seulement prive les Palestiniens de la liberté de circulation mais les empêche également de gagner normalement leur vie. Ces actes constituent des violations flagrantes de la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, du 12 août 1949. Ces violations devraient cesser, et Israël, puissance occupante, devrait respecter scrupuleusement ses obligations et ses responsabilités juridiques selon la Convention. À cet égard, nous appuyons l'appel à une convocation des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève afin de faire respecter la Convention dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem. Ceci permettrait d'aborder la situation sur le terrain.

Les arguments et contre-arguments vont bon train sur les violences et la résistance des Palestiniens. Toutefois, le fait est que la Palestine est une nation sous

occupation étrangère – une nation qui vit dans la détresse humanitaire – et que le Conseil de sécurité, responsable du maintien de la paix et de la sécurité internationales, est paralysé et ne manifeste aucune volonté d'agir. On ne peut donc pas s'attendre à ce que les Palestiniens restent les bras croisés et attendent d'être totalement dominés ou éliminés de la surface de la terre. Le nœud de l'affaire, c'est que l'occupation doit cesser.

Il ne saurait y avoir de paix durable au Moyen-Orient que lorsque les justes aspirations du peuple palestinien, y compris son droit à l'autodétermination et la création de son État indépendant, seront réalisées. Ses droits ne peuvent pas être sacrifiés en raison de l'insistance acharnée de la puissance occupante sur la sécurité.

Chaque jour, la situation dans le territoire palestinien occupé continue de dégénérer, ce qui risque de mener à un point de non-retour. La récente occupation par Israël de la Maison d'Orient et d'autres institutions palestiniennes constitue de graves violations par le Gouvernement israélien d'accords antérieurs qu'il avait lui-même signés avec l'Autorité palestinienne. Ceci est de nature à nous préoccuper gravement. S'il n'est mis fin à ces actions, il pourrait s'ensuivre des conséquences graves qui risquent de plonger la région entière dans un cycle de violence, de destruction et d'effusion de sang.

Il est donc de la plus grande importance que le Conseil de sécurité agisse avec diligence et détermination conformément aux responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies, et qu'il mette en place une force d'observation des Nations Unies pour la protection des civils palestiniens. Pour commencer, le Conseil de sécurité devrait préserver sa crédibilité en adoptant au minimum le projet de résolution dont il est actuellement saisi. Bien que de notre point de vue, ce projet soit faible, il pourrait, avec la volonté politique nécessaire – je dis bien : avec la volonté politique nécessaire – rallier le consensus de tous les membres du Conseil et servir de guide à la reprise des négociations.

En outre, les parties devraient manifester la volonté et le courage politiques d'apaiser la situation et d'assurer la reprise des négociations, en commençant par l'application du rapport Mitchell. À cet égard, ma délégation salue le rôle central que joue le Secrétaire général, et nous l'invitons à poursuivre ses efforts. En dehors de l'ONU, les États qui influencent les parties

devraient, au lieu de rester inactifs, se montrer à la hauteur de leurs responsabilités en promouvant activement le processus de paix et en amenant les parties à la table des négociations.

Pour terminer, la base de négociations et d'une paix juste et durable reste les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le processus de paix devrait être remis sur les rails et la mise en oeuvre de ces résolutions devrait donc être assurée, tout en honorant les accords existants auxquels les parties elles-mêmes ont souscrit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de la Namibie de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant de Chypre. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Hadjiargyrou (Chypre) (*parle en anglais*) : D'emblée, Monsieur, je voudrais vous féliciter très chaleureusement, au nom de ma délégation, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci. Nos félicitations vont également à Son Excellence l'Ambassadeur Wang Yingfan, pour la grande compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Chypre s'est aligné avec la déclaration lue précédemment au cours de ce débat par la délégation de la Belgique au nom de l'Union européenne. Néanmoins, je voudrais faire état de la position de mon gouvernement sur une question que nous estimons primordiale pour notre région.

Depuis le début des récents événements violents au Moyen-Orient, le Gouvernement et le peuple de la République de Chypre ont exprimé leur chagrin et leur préoccupation vis-à-vis de l'escalade de la violence et de la perte de tant de vies. La situation actuelle démontre bien les conséquences explosives du long retard dans la solution du problème palestinien. Toutes les parties intéressées et la communauté internationale dans son ensemble devraient considérer avec le plus grand sérieux la réalité tragique d'un conflit quotidien, qui provoque des pertes en vies et en biens et des violations des droits de l'homme fondamentalement inacceptables et qui tous les jours touchent la vie de millions d'innocents. Encore une fois, nous exhortons les deux parties à faire preuve du maximum de retenue car il a été prouvé à maintes reprises que le recours à la

violence non seulement n'apporte aucun résultat tangible de part et d'autre, mais, au contraire, ne fait qu'aggraver une situation déjà tendue.

Nous condamnons vigoureusement toute forme de terrorisme quelle qu'elle soit, y compris les récents attentats suicides à Jérusalem et à Haïfa, qui ont tué de nombreux civils innocents. Par ailleurs, nous adjurons Israël de renoncer à ses agissements qui visent à punir collectivement la population palestinienne, et d'éviter le recours à une violence disproportionnée.

Tant la décision d'Israël de fermer la Maison d'Orient et les autres institutions de Jérusalem que les récentes incursions de l'armée israélienne en territoire palestinien sont particulièrement préoccupantes. Ces actions sont des provocations aux sentiments du peuple palestinien et exacerbent la situation explosive actuelle. Une action entraîne une réaction et porte des coups supplémentaires à toute perspective de paix. Nous exhortons Israël à revenir sur sa décision au plus vite, et à respecter ses engagements de se conformer à l'inviolabilité de ces institutions.

Chypre condamne sans équivoque les exécutions extrajudiciaires des Palestiniens par Israël; elles sont illégales en droit international et inacceptables aux yeux de la communauté internationale. Par ailleurs, nous adjurons l'Autorité palestinienne de tout faire pour juguler les explosions de violence. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra calmer ce cycle destructif de la haine.

Je saisis cette occasion pour exprimer la préoccupation particulière de mon gouvernement pour les souffrances dont est victime la couche la plus vulnérable de la population – les femmes et les enfants – et son désarroi devant la mort tragique de ces innocents. Nous pensons que les dispositions de la Quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre doivent être pleinement respectées.

La République de Chypre réitère son soutien à un règlement juste et durable au conflit israélo-arabe basé sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973), y compris l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la guerre, le droit de chaque État de la région à vivre en sécurité et le principe de terre contre paix. Un enseignement à tirer d'escalade actuelle de la violence est celui-ci : si les efforts et les initiatives de paix ne se basent pas sur le droit international, la paix faite reposera sur des fondements fort instables.

La solution aux problèmes doit paraître juste et acceptée comme telle par les populations concernées, surtout en cas d'occupation prolongée et de déni des droits légitimes de ces populations à vivre dans la paix, la dignité et la sécurité avec leurs voisins. Faute de quoi le ressentiment et l'opposition balaieront tout accord basé sur des considérations éphémères.

La République de Chypre appuie vigoureusement l'application non-sélective, globale et immédiate du rapport Mitchell qui, nous l'espérons, mettra un terme immédiat à la violence et rassemblera les conditions nécessaires à la reprise du processus de paix. À cet égard, nous souscrivons intégralement à la position exprimée par l'Union européenne et les autres membres de la communauté internationale sur la nécessité de mettre en place un dispositif de contrôle pour aider à la mise en oeuvre des recommandations du rapport.

La République de Chypre exhorte les deux parties à s'abstenir d'avoir recours à la force armée l'une contre l'autre et au contraire à revenir à la table des négociations dès que possible. L'instauration de la paix dans la région restera exclue tant que la question palestinienne, question centrale du problème du Moyen-Orient, n'aura pas été abordée par toutes les parties avec courage, détermination et la volonté politique nécessaire.

Chypre estime que les forces de modération de part et d'autre devraient être renforcées et parallèlement, les extrémistes isolés. Il n'y a qu'ainsi qu'il sera possible de faire renaître l'espoir de la grande majorité des peuples de notre région, de voir s'établir une paix permanente et de réaliser leur vision d'un nouveau Moyen-Orient. Car dans ce berceau de trois grandes religions et civilisations, la coexistence constitue la seule voie acceptable. L'Histoire nous en a amplement donné la preuve.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de Chypre de ses aimables paroles à mon égard.

Le prochain orateur inscrit sur ma liste est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Tadmoury (Liban) (*parle en arabe*) : Monsieur, je voudrais d'emblée vous remercier de m'avoir donné la parole et tiens à vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois. Je vous souhaite tout le succès dans cette noble tâche. Je ne

manquerai pas non plus de rendre hommage à votre prédécesseur, Son Excellence le Représentant permanent de la République Populaire de Chine, pour les efforts qu'il a déployés au cours du mois dernier.

Depuis plus de 10 mois, la cause palestinienne se trouve dans une phase critique qui dépasse tout ce que l'on pouvait imaginer. Ainsi, de la violation de l'enceinte de la mosquée Al-Aqsa par le Premier Ministre israélien, en septembre dernier, la prise d'assaut récente par les forces d'occupation israéliennes de la Maison d'Orient et d'autres institutions palestiniennes de Jérusalem, à titre de provocation, beaucoup de sang a coulé – le sang de très nombreux innocents. Des maisons, des bâtiments civils ont été détruits, des fermes ont été rasées et tous ces actes d'agression et ces incursions sont venus parachever la série noire des injustices historiques infligées au peuple palestinien depuis plus de 50 ans.

L'occupation de la Maison d'Orient est lourde de conséquences, puisqu'elle annule un statut juridique précédemment reconnu par Israël, et qui faisait partie intégrante du processus de négociation. Cette occupation représente également un recul inquiétant sur la voie du processus de paix et une violation grave des engagements antérieurs. Ceci démontre également que les dirigeants israéliens jettent par-dessus bord les fondements des négociations de paix et des documents juridiques internationaux, de façon à les reléguer aux oubliettes du passé.

L'insistance mise par les dirigeants d'Israël à priver les Palestiniens de leurs droits risque de plonger Israël et toute la région dans une spirale interminable de violence. La sécurité, en effet, ne saurait être imposée par la force, surtout lorsque Israël adopte des politiques d'assassinat ciblé et orchestré selon des listes bien précises, au mépris flagrant du droit objectif, du droit international et notamment du droit international humanitaire. Et pourtant, nous savons que ce Conseil estime que ces violations sont condamnables lorsqu'il débat de la question des conflits armés dans le monde.

Il n'y a pas longtemps, les perspectives de paix semblaient encore excellentes : les parties au conflit arabo-israélien se rapprochaient de négociations sur des questions sensibles telles que le statut de Jérusalem ou la question des réfugiés palestiniens et des négociations sérieuses s'étaient déroulées avec la partie syrienne au sujet des dispositions de sécurité, après l'acceptation par Israël d'un retrait total du Golan,

conformément à ce qui avait été appelé la garantie – ou la promesse – de Rabin.

Mais tout observateur de la situation a pu se rendre compte que chaque fois qu'Israël se rapproche de la paix avec les Arabes, il recule, ravivant la hantise de la méfiance et de la suspicion et faisant prévaloir la logique de la force et de l'arrogance face aux Palestiniens et aux autres Arabes, pourtant ayants droit légitimes. Mais ces ayants droit ne sont pas prêts à renoncer à leurs droits, quelque excessif que soit l'usage de la force par Israël.

Le problème d'Israël aujourd'hui est que ceux qui défendent leur destin, leur identité et leur indépendance n'ont plus peur. Le Gouvernement et la société d'Israël doivent assimiler cette nouvelle réalité car la solution est une paix globale, juste et durable dans l'intérêt de toutes les parties au conflit.

Je ne m'attarderai pas ici sur les souffrances quotidiennes du peuple palestinien, qui atteignent aujourd'hui toutes les couches de la population civile vivant dans un minimum de sécurité. Ce peuple a entamé sa lutte légitime en utilisant les pierres de son propre territoire pour affirmer son identité et son droit à une vie pleine de promesse, à l'image de son voisin israélien. Mais les forces d'occupation israéliennes y ont répondu par l'artillerie, les chars et les avions de chasse, dans un engrenage de violence des plus brutaux, quasi inégalé dans le monde d'aujourd'hui, qui aspire de plus en plus au respect des droits de l'homme.

Il est donc demandé aujourd'hui, plus que jamais, à cet auguste Conseil, de rétablir les Palestiniens dans leurs droits, dans le cadre de sa responsabilité dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit, par conséquent, assurer la restitution à leurs propriétaires de la Maison d'Orient et des autres institutions palestiniennes de Jérusalem. Il ne s'agit pas, en effet, de simples bâtiments ou de sièges, mais de symboles éminents d'une cause juste, qu'il faut traiter avec justice et équité. Le moment est également venu de mettre en place un mécanisme international de protection et d'observation, qui mettrait fin aux violations et aux exactions d'Israël et permettrait de mettre en place les conditions objectives d'une relance du processus de paix.

Il serait utile de dire également qu'une paix juste et globale au Moyen-Orient est un tout intégral qui exige la cessation immédiate des actes de violence de

la part d'Israël et la reprise des négociations par toutes les parties au conflit – palestinienne, syrienne, libanaise et israélienne. Ces négociations doivent toujours se fonder sur les résolutions internationales, sur les accords de Madrid et le principe de la terre contre la paix. Elles doivent se fonder sur les accords déjà conclus lors de négociations antérieures avec les Palestiniens et les Syriens.

La paix véritable ne pourra exister que si l'on accorde aux Palestiniens le droit à l'autodétermination, si on garantit aux réfugiés palestiniens le droit de retourner dans leurs foyers et de s'atteler à la création de leur État indépendant, avec pour capitale Jérusalem. Il faudrait également assurer le retrait israélien du Golan syrien jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 et restituer au Liban le reste de son territoire occupé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant du Liban des aimables paroles qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est M. Ali Abbas, Observateur permanent adjoint de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, auquel le Conseil a adressé une invitation provisoire. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abbas (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la présidence du Conseil pour ce mois, alors que nous nous réunissons pour débattre d'une question de la plus grande importance, susceptible d'influer sur la capacité de ce Conseil de traiter de questions intéressant non seulement le peuple palestinien et les peuples de la région, mais aussi l'ensemble de la communauté internationale.

L'exacerbation des souffrances endurées par le peuple palestinien du fait de l'oppression continue des forces d'occupation israéliennes et de groupes de colons armés, ainsi que l'escalade enregistrée récemment, avec l'utilisation de bombardiers et de chars pour le bombardement sans précédents de civils et d'enfants désarmés, ainsi que des installations de l'Autorité nationale palestinienne, et la diffusion des noms de ceux qui doivent être éliminés, tout cela montre clairement que nous avons affaire à du terrorisme d'État.

Il incombe donc au Conseil et à l'ensemble de la communauté internationale de faire pression sur Israël

afin qu'il mette un terme à cette campagne, respecte les accords qu'il a conclus avec la partie palestinienne, en retirant totalement ses troupes des territoires palestiniens occupés, y compris de la ville sainte de Jérusalem, et reprenne immédiatement le processus de négociation. Faute de quoi, l'engrenage de la violence israélienne et de la réaction à cette violence n'aura pas de fin et deviendra une menace pour la région tout entière.

Le Conseil se doit donc de rétablir la crédibilité de la communauté internationale et du Conseil lui-même dans l'examen des questions qui constituent une menace à la paix et la sécurité internationales, en prenant les mesures suivantes.

Premièrement, le Conseil doit demander instamment à Israël, la puissance occupante, de respecter les résolutions pertinentes internationalement reconnues et, plus particulièrement, de respecter les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre. Il doit également déployer tous les efforts nécessaires pour mettre fin aux pratiques israéliennes et fournir rapidement une protection internationale au peuple palestinien.

Deuxièmement, le Conseil doit demander la convocation d'une conférence des Hautes Parties contractantes à la quatrième Convention de Genève, afin d'examiner l'application de la Convention dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. Le Conseil doit aussi insister sur la nécessité de mettre un terme à toutes les activités d'implantation de colonies de peuplement et d'éliminer toutes les colonies existantes, conformément à sa résolution 465 (1980). Il s'agit de la seule façon de désamorcer la situation, de relancer le processus de paix et de parvenir à une paix globale, juste et durable.

Le Conseil doit adopter une résolution prévoyant l'envoi d'observateurs internationaux pour offrir une protection adéquate au peuple palestinien.

Troisièmement, le Conseil doit réaffirmer le droit de tous les Palestiniens de retourner dans leurs foyers ou de recevoir une indemnisation, conformément aux résolutions internationales adoptées à cet égard.

Quatrièmement, le Conseil doit demander au Secrétaire général, M. Kofi Annan, de prendre l'initiative, en tant que médiateur international impartial, afin d'instaurer une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient, et de faire en sorte que la situation re-

devienne ce qu'elle était avant le 28 septembre 2000. Cela permettrait de reprendre le processus de paix sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil, ainsi que d'autres résolutions pertinentes.

Nous demandons au Conseil de condamner de façon claire et sans ambiguïté toutes les tentatives d'Israël d'affaiblir le pouvoir de l'Autorité nationale palestinienne et du Président Yasser Arafat. Nous souhaitons souligner les incidences dangereuses d'une telle politique, et dire que l'anarchie en découlera inévitablement. Il incombe au Conseil d'adopter une résolution condamnant les récentes activités israéliennes qui représentent une grave escalade, notamment son occupation de la Maison d'Orient, et de demander à Israël de restituer à l'Autorité palestinienne la Maison d'Orient et toutes les autres institutions saisies à Jérusalem et dans les territoires, conformément aux accords internationaux conclus entre les deux parties et aux résolutions internationalement reconnues. Le Conseil doit aussi prendre immédiatement des mesures pour mettre fin à l'état de siège qu'Israël impose aux Palestiniens, ainsi qu'à sa politique qui consiste à affamer la population palestinienne, et pour faire en sorte que les organisations internationales puissent fournir au peuple palestinien l'aide dont il a besoin, sans qu'Israël y fasse obstacle.

De cette tribune, nous exhortons la communauté internationale à fournir promptement toute l'aide économique et humanitaire possible au peuple palestinien, afin de l'aider à faire face aux conséquences des agissements d'Israël sur l'infrastructure de son économie.

Nous demandons également au Conseil de prendre les mesures nécessaires pour forcer Israël à prendre la décision politique courageuse de retourner à la table des négociations et de tirer parti des propositions visant à ramener l'équilibre dans cette situation qui s'aggrave constamment. Je pense en particulier aux propositions de l'Égypte et de la Jordanie, ainsi qu'aux recommandations de la Commission Mitchell.

Permettez-moi maintenant de m'adresser aux États-Unis d'Amérique, qui sont l'un des principaux coparrains du processus de paix, que les Arabes considèrent comme un choix stratégique. Nous demandons aux États-Unis d'oeuvrer en faveur de la paix et de s'efforcer d'empêcher la situation de se détériorer encore davantage.

Il est nécessaire qu'Israël sache à coup sûr que la violence ne pourra jamais lui apporter la sécurité à la-

quelle il aspire. Cette sécurité continuera de lui échapper tant qu'il poursuivra ses politiques d'oppression et d'expansion, ainsi que ses efforts visant à judaïser davantage Jérusalem. Israël doit se rendre compte que la seule façon de ramener la paix au Moyen-Orient, c'est de mettre un terme à son occupation et de respecter pleinement le principe de « la terre contre la paix » et les résolutions pertinentes internationalement reconnues.

Souligner la soi-disant unité du Conseil revient en fait à empêcher le Conseil d'agir face à l'aggravation de la situation dans la région. Cette unité signifie simplement que l'on donne à Israël un droit de veto, avec la bénédiction des États-Unis. Cela signifie que le Conseil devient impuissant et incapable de prendre des mesures qui raffermiraient la confiance que lui porte le monde arabe. Le Conseil de sécurité, qui a la responsabilité principale d'offrir une paix juste au peuple palestinien, doit agir pour reconnaître ses besoins légitimes. Pour terminer, la Ligue des États arabes lance un appel au Conseil afin qu'il ne permette pas que son unité porte préjudice aux droits du peuple palestinien, et qu'il agisse pour mettre fin à la dernière occupation qui se poursuit encore dans le monde.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ali Abbas, Observateur permanent adjoint de la Ligue des États arabes auprès de l'Organisation des Nations Unies, des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant inscrit sur ma liste est le représentant de Cuba. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Rodríguez Parrilla (Cuba) (*parle en espagnol*) : Hier, j'ai eu l'occasion de vous féliciter, Monsieur le Président, en ma qualité de Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. J'ai maintenant le plaisir de vous féliciter à nouveau, cette fois au nom de Cuba.

C'est la cinquième fois que le Conseil de sécurité organise un débat public sur l'escalade de la violence dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, depuis la visite provocatrice du Premier Ministre d'Israël au Haram al-Charif le 28 septembre de l'année dernière. Il est de plus en plus évident que les causes de l'escalade actuelle sont l'occupation continue des territoires palestiniens par Israël et le non-respect des accords conclus dans le cadre du processus de paix ainsi que des résolutions 242 (1967) et 338

(1973) du Conseil de sécurité. Tant que cette situation se poursuivra, le cycle de la violence se répétera inévitablement.

L'occupation récente de la Maison d'Orient et l'incursion de troupes dans la ville de Djénine, entre autres exemples, constituent aussi des mesures graves qui contreviennent aux dispositions des Accords d'Oslo.

Malgré une très vaste condamnation de ses agissements par la communauté internationale, Israël poursuit sa politique consistant à commettre ce que l'on appelle des assassinats extrajudiciaires, violant ainsi les normes les plus fondamentales du droit international.

Cuba considère que la lutte héroïque du peuple palestinien contre l'occupation et l'agression d'Israël est une lutte tout à fait légitime à laquelle il ne doit pas renoncer. Nous appuyons fermement l'Intifada. Nous condamnons toutefois les attentats suicides à la bombe contre des civils israéliens innocents, qui sont des actes isolés qui ont été clairement rejetés par l'Autorité nationale palestinienne. De même, nous nous opposons à la manipulation de ces actes de manière à mettre en doute le droit du peuple palestinien d'invoquer la légitime défense.

Israël n'a manifestement pas respecté les résolutions que le Conseil de sécurité a réussi à adopter sur cette question, la plus récente étant la résolution 1322 (2000) du 7 octobre 2000, et le Conseil n'a pas réagi. Bien que les débats du Conseil ont très clairement montré que la communauté internationale souhaite que cet organe agisse et s'acquitte de ses responsabilités en vertu de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité continue de ne rien faire, alors que dans d'autres situations il agit pourtant avec une rapidité surprenante.

Tandis que des civils innocents, notamment des enfants, meurent, sont blessés ou sont victimes de répression tous les jours, et que l'on viole les dispositions de la quatrième Convention de Genève de 1949 relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, les États-Unis ont bloqué tous les efforts qui ont été déployés pour envoyer une force internationale afin de protéger les civils palestiniens.

L'exemple le plus récent s'est produit le 27 mars dernier, lorsque après d'innombrables manœuvres dilatoires, ils ont opposé leur veto à un projet de résolu-

tion présenté par les membres du Conseil qui font partie du Mouvement des pays non alignés. Ce projet, entre autres choses, demandait de mettre fin immédiatement aux violences et de revenir aux positions et accords d'avant septembre 2000 et il proposait une formule susceptible de permettre la création d'un mécanisme pour protéger la population civile palestinienne.

Mais il y a bien d'autres exemples. Les États-Unis ont mis en tout 23 fois leur veto à des projets de résolution présentés au Conseil de sécurité sur la question de Palestine depuis 1973, et tout indique que la liste continuera de s'allonger.

D'autre part, des chars, des missiles, des avions et toutes sortes d'armes sont fournis par les États-Unis à Israël, moyens qui servent ensuite à agir contre la population palestinienne innocente.

Ainsi, un membre permanent s'est transformé en complice du fait de l'escalade de la violence et des assassinats et de la violation la plus massive, flagrante et systématique des droits de l'homme aujourd'hui dans le monde actuel, qui a lieu dans les territoires palestiniens occupés, dont Jérusalem-Est, sans en subir la moindre conséquence.

Rien ne justifie la persistance du retard dans la création par l'ONU d'une force de protection ou d'un autre mécanisme impartial semblable qui puisse protéger le peuple palestinien innocent et surveiller la situation sur le terrain. Le moins que le Conseil de sécurité puisse faire dans les graves circonstances du Moyen-Orient actuel est d'adopter le projet de résolution qui a été préparé.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le représentant de Cuba des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant sur ma liste est la représentante du Mexique. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

Mme Lajous (Mexique) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour la façon dont vous dirigez les travaux de cette séance historique.

Le Gouvernement mexicain observe avec une préoccupation croissante la recrudescence de la violence au Moyen-Orient qui menace aujourd'hui de s'étendre. Nous regrettons les pertes irréparables en vies humaines, pour la plupart des civils innocents, et

nous réaffirmons notre conviction que la violence ne fait qu'engendrer une plus grande violence. Le processus de paix entamé à Madrid et à Oslo a connu un départ prometteur, faisant espérer à la communauté internationale qu'enfin il y aurait une solution à un conflit qui accompagne l'ONU depuis sa création. Cependant, le statu quo actuel est un motif de consternation pour les pays pacifiques comme le Mexique.

Depuis de nombreuses années, nous soutenons qu'en plus des rivalités ancestrales et qu'en plus des préjudices que chacune des parties peut avoir subis à cause de l'autre, il faudra accepter le fait qu'appartenir à une même région exige inévitablement la coexistence pacifique et le respect mutuel, ligne de conduite incontournable pour la paix.

Nous avons reconnu, en particulier, le droit de tous les États de la région de vivre en paix dans des frontières sûres et internationalement reconnues, ainsi que le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à l'indépendance.

C'est pourquoi aujourd'hui nous adjurons les parties au conflit de faire preuve de modération et de reprendre sans délai les négociations de paix, motivées par les principes auxquels elles ont elles-mêmes adhéré. Nous exprimons notre appui aux recommandations du rapport Mitchell en vue de mettre fin aux violences, de rétablir la confiance entre les parties et de reprendre immédiatement les négociations de paix.

Nous nous associons également à l'appel pour la création d'un mécanisme de surveillance proposé par le G-8, qui aiderait les parties à mettre en œuvre les recommandations de ce rapport, et nous réaffirmons notre conviction qu'il ne sera possible de parvenir à une paix juste et durable au Moyen-Orient que par le dialogue et la négociation.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie la représentante du Mexique des paroles aimables qu'elle m'a adressées.

Le représentant d'Israël a demandé la parole pour une intervention supplémentaire.

M. Lancry (Israël) : Lors de l'ouverture de ce débat, l'occasion d'exposer le point de vue israélien et de le faire valoir m'a été amplement accordée. Je souhaiterais à cet égard vous dire toute ma gratitude, Monsieur le Président. Pour autant, cette deuxième intervention m'apparaît comme une mise au point néces-

saire à l'issue de cette discussion, manifestement inégale dans ses contenus.

Nous retenons d'abord l'appel urgent et pertinent tout à la fois pour un retour à la raison et au dialogue entre Palestiniens et Israéliens, fondé sur l'arrêt total de la violence et de la confrontation, et sur la mise en application du plan Mitchell.

Principe moteur du processus de paix, la reconnaissance mutuelle contractée entre Israéliens et Palestiniens au bénéfice des Accords d'Oslo demeure un fondement majeur quant à la faculté des deux peuples d'affirmer le principe de leur coexistence. Les strates fondatrices des Accords d'Oslo, celles liées à la dimension intrinsèquement philosophique de la relation israélo-palestinienne – c'est-à-dire le passage de l'exclusion et de la négation réciproque à la reconnaissance mutuelle – conservent toute leur substance en dépit de la tragique dérive qu'incarne la crise actuelle.

C'est à ce tronc commun porteur d'avenir des deux peuples qu'il faut accorder une meilleure visibilité et une plus grande crédibilité grâce à un processus politique libre de toute confrontation et de toute contrainte terroriste.

C'est au service de cet objectif que le plan Mitchell se pose comme un outil nécessaire et efficace, pour un retour à la logique de paix. C'est ce message fort et impérieux que la plupart des membres du Conseil de sécurité ont privilégié.

Le rapport Mitchell, accepté par les deux parties, se prête à une application immédiate pour peu que sa voie d'accès, c'est-à-dire la fin de la violence et du terrorisme, soit dégagée.

C'est précisément ce que stipule le rapport Mitchell dans ses linéaments majeurs. Israël a déjà fait savoir sa volonté à un retour à la situation qui prévalait avant le 28 septembre 2000. Il est prêt à l'arrêt de cette confrontation tous azimuts imposée depuis près d'un an par les Palestiniens sous couvert d'Intifada, dès que le terrorisme palestinien aura laissé le champ libre et le droit de cité au dialogue.

Par conséquent, plutôt que d'encombrer une situation suffisamment complexe par l'intrusion de dispositifs internationaux fabriqués de toutes pièces, c'est au leadership palestinien d'assumer sa responsabilité en prenant la décision qui s'impose : celle d'évacuer tout relent terroriste nocif et néfaste à la paix et à sa laborieuse réalisation.

Une négociation de bonne foi ne saurait tolérer la moindre dose de terrorisme, et encore moins les attentats suicidaires palestiniens qui se constituent au fil de ce conflit en machine à tuer le plus grand nombre.

Une nécessité à nouveau s'érige : celle de l'abolition du terrorisme au bénéfice du politique. C'est à ce principe cardinal qu'avait adhéré le Président Arafat en signant les accords d'Oslo. C'est à cette règle intangible que le Président Arafat doit assujettir son dialogue de paix.

Des membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité ont signifié hier leur condamnation ferme et sans équivoque du terrorisme palestinien. Ils ont dit leur révolte quant à l'atrocité de certaines pratiques terroristes palestiniennes. C'est à ce puissant message que le Président Arafat doit s'ouvrir. La condamnation du terrorisme que sous-tend l'appel à la reprise du dialogue formulé par ces mêmes membres du Conseil de sécurité a une portée hautement significative. Elle suggère, essentiellement, la nécessité de mettre fin au processus d'interchangeabilité entre terrorisme et politique. Ce mélange des genres n'est plus de mise. Il risque même de saper les acquis politiques, pourtant remarquables, réalisés durant la gestation du processus d'Oslo.

Déclaré par le rapport Mitchell comme « répréhensible et inacceptable », le terrorisme palestinien s'est vu, également, opposer une fin de non recevoir par la quasi-totalité du Conseil de sécurité.

On reste, cependant, quelque peu désorienté devant quelques déclarations, de certains acteurs de ce débat, aussi incohérentes que contradictoires. Ainsi en va-t-il de la double posture du Représentant permanent du Pakistan. Notre collègue pakistanais affirme d'une part « son soutien à la mise en application du rapport Mitchell » et s'insurge, d'autre part, contre ce qu'il nomme le « déni de légitimité et de gloire » en référence au terrorisme palestinien. Comment peut-on, sérieusement, et je le dis avec toute la déférence que j'éprouve à l'endroit de mon collègue pakistanais dont j'apprécie invariablement les interventions dans des contextes diversifiés, porter au cœur de la « légitimité » et au faite de la « gloire » le terrorisme suicidaire et ses effets macabres?

Sur un autre registre, digne d'un échange plus porteur, je voudrais suggérer ma réponse à l'une des réflexions que soulève mon collègue pakistanais. « La paix », dit-il, « ne peut être établie à travers la domina-

tion ». Je souscris très volontiers à cette position pour rappeler, dans cette mouvance, que si la paix n'a pas été obtenue à Camp David, c'est justement par vice de subjugation. Face à l'offre de paix israélienne totalisante autour des grands dossiers du statut définitif, Israël s'est retrouvé devant le risque d'extinction programmée par une submersion démographique liée au droit au retour des réfugiés palestiniens. C'est à ce genre de subjugation que nous ne saurons nous soumettre.

Ce type de débat au Conseil de sécurité génère, immanquablement, son lot de dérives, autant d'énormités servies par une rhétorique du délire. Ainsi le Représentant permanent de l'Iraq n'a éprouvé ni gêne ni retenue pour susciter une introuvable hyperbole : il accuse Israël, rien moins, de l'usage d'armes nucléaires et chimiques contre le peuple palestinien.

À quelque distance de son collègue iraquien, le Représentant permanent de la Libye, quant à lui, a émis, dans ce qui est reconnu désormais comme un spasme rhétorique périodique, son répertoire de la haine et du mépris du peuple juif et d'Israël.

Ces deux Représentants permanents, de l'Iraq et de la Libye, représentent aussi la permanence introublée de deux dictatures excentriques qui préconisent, avec un aplomb digne de l'enregistrement, l'éradication de l'État d'Israël. Le dernier rappel en date qui s'inscrit dans cette vocation négatrice d'Israël, figure précisément dans le *New York Times* d'aujourd'hui. En page 8 de ce quotidien, le Vice-Président iraquien, Izzat Ibrahim, numéro deux du régime, exhorte la nation arabe et islamique à lutter contre Israël et d'en « expulser les fils de singes et de porcs étrangers à la terre ».

Si nous, Israéliens, n'avons pas de raison particulière de nous réjouir de cet enseignement du mépris et de la haine tel qu'il se dispense dans des pays comme l'Iraq et la Libye, je me demande, pour autant, si c'est le meilleur service à rendre à la cause palestinienne à travers ce type de discours.

Comme nous l'avons indiqué, nous considérons le projet de résolution mis en circulation sous impulsion palestinienne, comme étant, malgré sa facture sophistiquée, totalement impraticable. Ce texte est unilatéral, libère la partie palestinienne de toute responsabilité concernant ses pratiques terroristes, dénature le plan Mitchell de sa dimension bilatérale et l'assujettit,

inutilement, à un appareil international totalement superflu.

Nous souhaitons souligner le fait que notre approche, stipulant une négociation bilatérale et directe sur la mise en application du rapport Mitchell, bénéficie d'un soutien significatif au sein de membres importants du Conseil de sécurité. C'est dans cette perspective, privilégiant les mêmes outils mis au service du processus de paix israélo-palestinien dans ses phases les plus porteuses, que nous invitons nos partenaires palestiniens à renouer le dialogue.

Les mois écoulés, ponctués par des débats similaires au Conseil de sécurité, ont indiqué suffisamment l'inanité d'un exercice voué à imposer une présence internationale aussi injustifiée qu'inefficace. Seul un retour à la genèse et aux sources vivifiantes de l'extraordinaire tournant historique pris par les Palestiniens et les Israéliens depuis Oslo, pourra nous permettre de transcender nos frustrations en vue de la paix et de la coexistence que méritent nos deux peuples.

La rencontre annoncée entre Shimon Peres, le Ministre des affaires étrangères d'Israël, et le Président Yasser Arafat pourrait suggérer – c'est en tous les cas notre conviction et notre espoir – ce nouveau départ.

Le Président (*parle en espagnol*) : L'Observateur permanent de la Palestine a demandé à faire une déclaration. Je lui donne la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Comme il est de coutume, le Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies est toujours le premier à faire des déclarations qui sont si négatives et si pleines de contradictions que l'on a pas d'autre choix que celui d'y répondre. À notre avis, la déclaration que le Représentant permanent d'Israël a faite hier était pire que ce à quoi nous sommes habitués. Elle était si pleine de contradictions, j'irais même jusqu'à dire de mensonges – déclarant que les actions d'Israël étaient conformes au droit international et que la Maison d'Orient servait à des fins terroristes, etc. – que nous pensions ne pas répondre. Bref, il s'agissait d'une déclaration qui ne méritait pas de réponse.

Malgré cela, et malgré la déclaration d'hier, je dois dire, dans un souci d'honnêteté vis-à-vis du Secrétariat de l'ONU, qu'hier, le Représentant permanent d'Israël a évoqué un rapport de la mission d'enquête de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et l'a critiqué. Je pose simplement une ques-

tion : y aurait-il un rapport inconnu de tous à l'exception du Représentant permanent d'Israël, ou un rapport aurait-il été distribué à certains États Membres et pas à d'autres? Le Secrétariat de l'ONU pourrait probablement nous éclairer à ce sujet. Quel est le véritable statut du rapport cité par le Représentant permanent d'Israël? Et comment aurait-il pu lire ce rapport si celui-ci n'était pas un document distribué à tous les États Membres de l'ONU?

Pour en revenir aux déclarations du Représentant permanent d'Israël, je dirai que la déclaration qu'il a faite aujourd'hui, bien que son français soit infiniment supérieur à son anglais, n'est pas essentiellement différente de la déclaration d'hier. Il semble que le Représentant permanent d'Israël n'ait pas compris les interventions de plus de 50 orateurs, y compris des 15 membres du Conseil de sécurité.

Je me trompe peut-être, mais il me semble que l'écrasante majorité des membres du Conseil de sécurité, tous peut-être, ont appuyé l'idée que le Conseil de sécurité doit faire quelque chose de précis et de concret. La majorité, sinon l'unanimité, est favorable à la mise en oeuvre intégrale et inconditionnelle des recommandations du rapport Mitchell. L'écrasante majorité est favorable à la création d'un mécanisme de surveillance chargé de favoriser l'application de ces recommandations. Pour ce qui est de la situation sur le terrain, la majorité est contre les attentats à la bombe qui ont eu lieu en Israël. Cela est également notre position, mais il y a aussi une majorité opposée aux mesures d'oppression prises par Israël contre le peuple palestinien, une majorité opposée aux punitions collectives et aux bouclages, à l'occupation par Israël de la Maison d'Orient et d'autres institutions palestiniennes à Jérusalem-Est, et une majorité opposée aux assassinats extrajudiciaires et à d'autres mesures du même ordre. Plus important encore, une majorité écrasante est opposée à l'occupation israélienne.

Malgré tout ceci, le Représentant permanent d'Israël nous dit aujourd'hui que les recommandations Mitchell pourraient être mises en oeuvre si la violence cessait. De nouveau, il recourt à la même logique qui consiste à assumer que le calme pourrait mener à la mise en oeuvre des recommandations, et non que la mise en oeuvre de ces recommandations favoriserait une désescalade de la situation. C'est la logique d'une personne qui n'accepte pas ce rapport et qui ne tient pas vraiment à en appliquer les recommandations.

Il faut dire que c'est avec la même arrogance et le même dédain vis-à-vis des autres, quels que soient leurs points de vue, que le Représentant permanent d'Israël a cité le *New York Times* d'aujourd'hui. On ne peut pas, bien entendu, accuser ce journal de soutenir les positions palestiniennes. Je ne sais pas quels sentiments il a eus quand il a lu l'éditorial du *New York Times* et l'article en première page sur les postes de contrôle israéliens qui rendent infernale la vie de toute la population palestinienne.

Le moment n'est-il pas venu que les Israéliens fassent preuve de modération, d'honnêteté, d'introspection et d'un certain respect pour la communauté internationale? Le moment n'est-il pas venu pour eux de modifier leurs positions antérieures qui ne feront que nous entraîner tous vers une catastrophe?

La position israélienne touche même le projet de résolution qui a été présenté de façon officieuse – il n'a pas encore été présenté officiellement aux membres du Conseil de sécurité. Son libellé a fait l'objet de critiques illogiques et irrationnelles. Il figure dans ce

projet officieux un texte agréé en mars dernier par tous les membres du Conseil de sécurité. En fait, certains éléments ont même été supprimés du libellé agréé. Certains points auxquels s'opposait un membre du Conseil de sécurité ont été supprimés. L'objectif était que ce membre modifie sa position. Le projet de résolution ne reflète pas la position des Palestiniens mais celle des Arabes. Toutefois, il s'agit, de la part des Palestiniens, d'une tentative visant à rappeler aux membres du Conseil de sécurité ce qui avait été décidé en mars dernier. Où est le problème? Il s'agit ici d'exiger que soient mises en oeuvre les recommandations du rapport Mitchell ou de réclamer un mécanisme d'observation et la reprise du processus de paix. Où est le problème si ce n'est le fait que certains jugent que le libellé du projet de résolution semble favoriser les Palestiniens? Que signifie tout cela?

En toute honnêteté, nous espérons que le Conseil tiendra compte de tout cela, qu'il prendra note de ce texte qui lui a été présenté sous la forme d'un projet de résolution, ainsi que des positions des Membres de l'ONU. Nous espérons également qu'il tiendra compte du profond sentiment de frustration qui règne parmi de nombreux Membres en raison de l'inaction du Conseil face à cette situation et à son manque de détermination,

et du fait que le Conseil ne s'est pas encore de ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies. Nous espérons donc cette fois-ci que le Conseil agira.

Enfin, je voudrais faire quelques remarques sur un entretien éventuel entre Arafat et Peres. La partie palestinienne ne s'est jamais opposée à la tenue d'une telle réunion – elle ne s'est jamais opposée à un dialogue véritable. Le problème s'est toujours posé du côté israélien. Si une réunion de ce type devait avoir lieu – ni l'heure ni le lieu de cette réunion n'ont été déterminés – elle serait assujettie à un certain nombre de conditions dictées par le Premier Ministre israélien qui exigent, par exemple, qu'aucune question politique sérieuse ne soit soulevée, et que l'on parle uniquement de questions ayant trait à la situation actuelle sur le terrain en matière de sécurité.

À franchement parler, nous ne sommes pas convaincus qu'une réunion tenue dans ces conditions modifierait quoi que ce soit, bien que nous soyions prêts à la tenter. Nous avons déjà essayé et nous conti-

nuerons d'essayer. Toutefois, si nous voulons réussir, il faut qu'un changement réel intervienne dans la position israélienne – un changement qui conduirait à des résultats différents, un changement fondé sur une vision politique, et non sur des manoeuvres dont l'objectif est de tromper la communauté internationale et d'affaiblir encore plus la position palestinienne.

Nous n'avons pas encore perdu espoir. Toutefois, pour que nos espoirs soient comblés, nous avons besoin de l'aide du Conseil. Nous prions donc les Membres du Conseil, en tant que représentants de la communauté internationale, de remplir leurs devoirs et leurs responsabilités conformément à la Charte.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeurera activement saisi de la question.

La séance est levée à 17 h 5.